

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/51

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 3 octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLEN à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Demande de subvention pour la 2ème phase de l'étude PV2D (arènes)

Le bureau d'étude PV2D a réalisé une étude de marché et de structure de gouvernance pour les Arènes Joseph Fourniol qui portait sur :

- la détermination du coût de fonctionnement du site pour la collectivité,
- la réalisation d'une étude de marché et d'un business plan,
- l'établissement des hypothèses des différentes structures de gouvernance pour l'exploitation des arènes.

A la lumière de ce travail, il apparaît utile d'approfondir la piste d'une maîtrise d'ouvrage par une structure du type syndicat mixte, de fixer le plan de financement et le calendrier avec les financeurs, d'effectuer du sourcing auprès des potentiels gestionnaires de l'équipement et de travailler au montage d'une délégation de service public.

Afin de mener cette étude complémentaire par le bureau d'étude PV2D, je vous propose de solliciter l'aide financière de l'État.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est de 16 200 € H.T. soit 19 440 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :
Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Projet	16 200 €	DETR (50%)	8 100 €
		Autofinancement (50%)	8 100 €
TOTAL	16 200 €	TOTAL	16 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager cette étude après notification de la subvention attribuée.

Publié le 15/10/2024

En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 octobre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

